

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légimité  
le : 29/12/11

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

AR n° : A078-227806460-20111216-57193-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
COLLÈGE VICTOR HUGO À LA CELLE SAINT CLOUD, OPÉRATION DE  
DÉCONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT B, MISE EN ACCESSIBILITÉ  
DU BÂTIMENT A ET DE RÉFECTION GLOBALE DES ESPACES EXTÉRIEURS  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 25 novembre 2011 adoptant l'opération de déconstruction et reconstruction du bâtiment B, de mise en accessibilité du bâtiment A et de réfection globale des espaces extérieurs au Collège Victor Hugo à LA CELLE SAINT CLOUD,

Vu la décision de sélection des candidats par le Pouvoir Adjudicateur en date du 18 janvier 2011 suite à l'avis du jury réuni le 18 janvier 2011,

Vu la décision de désignation du lauréat du concours par le Pouvoir Adjudicateur du 5 juillet 2011 suite à l'avis du jury réuni le 5 juillet 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de déconstruction et reconstruction du bâtiment B, de mise en accessibilité du bâtiment A et de réfection globale des espaces extérieurs au Collège Victor Hugo à La Celle-Saint-Cloud de l'équipe composée de la société Jean-François Laurent (mandataire) et de la société INCET (co-traitant) pour un montant de 750 170,23 euros hors taxes dans la limite de l'autorisation de programme votée et des crédits de paiement disponibles au chapitre 23, article 231312 du budget départemental.